



Collision avec ma voiture et le portail de ma résidence

Par **darina2011**, le **05/01/2011** à **21:28**

Bonjour,

Besoin de conseils car je ne sais vraiment pas quoi faire...

Je raconte ma petite histoire:

Le parking de la résidence où j'habite dispose d'un portail automatique pour sortir/rentrer du parking sous terrain.
Je rentre au parking avec mon véhicule, et à cause de la neige qu'il y avait partout à l'entrée je glisse et je me paye le portail!

Il y a eu quelques dégâts sur ma voiture et plus sur le portail qui est abîmé et qui ne fonctionne plus;

J'ai arrêté ma voiture et j'ai mis du sel pour que les faits ne se reproduisent pas pour les autres habitants de la résidence.

Les syndicats sont venus me voir aujourd'hui pour me demander de déclarer le sinistre à mon assurance auto mais j'ai peur d'avoir des malus plus tard et des frais à payer,

Je ne sais pas trop comment ça se passe au niveau assurance ?

Merci beaucoup pour vos éventuelles réponses.

Par **chris_idv**, le **05/01/2011** à **22:34**

Bonjour,

Il faut regarder la réalité en face: neige ou pas neige c'est bien vous qui avez percuté le portail avec votre véhicule, donc vous êtes responsable et vous devez faire une déclaration à votre assurance, peu importe si cela entraîne un malus.

Cordialement,

Par **chaber**, le **06/01/2011** à **06:12**

Bonjour,

Je ne peux que confirmer la position prise par Chris_idv, dont les interventions sont très souvent pertinentes

Votre responsabilité est engagée et vous devez faire déclaration à votre assureur, ce qui entraînera un malus